



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.036
portant sur la

**Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation
auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu la Dotation Générale de Décentralisation et notamment le concours particulier pour les bibliothèques ;

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré souhaite désormais élargir son offre culturelle par différents projets d'équipements publics au sein du Carré de Bel Air. Ce projet de pôle culturel s'articule en trois axes que sont :

- La réalisation d'une médiathèque-ludothèque (de conception troisième lieu) en remplacement de la bibliothèque municipale actuelle ;
- L'extension de l'école de musique au sein de la Ferme du Château de Bel Air ;
- L'extension de la scène de la salle Brice FOUQUET dans l'espace culturel Lionel BOUTROUCHE, ainsi que l'adaptation des espaces techniques liés à cette extension.

La demande de subvention porte sur la réalisation d'une médiathèque ludothèque.

La bibliothèque actuelle étant trop petite (320m²) au regard de la population actuelle, il a été décidé d'offrir un lieu convivial (idée de tiers lieu) en plus de l'offre documentaire, avec un jardin de lecteur

ouvert sur l'environnement, de proposer une salle d'animation à destination du public scolaire et de proposer une ludothèque indépendante (sans jeux vidéo).

Suite aux échanges entretenus avec la DRAC, ce projet s'inscrit dans les conditions d'attribution de la Dotation Générale de Décentralisation « Bibliothèque ».

Article 2 :

Le projet complet du pôle culturel de Bel Air présente un coût total estimé à 10 026 123,35 € HT.

La partie médiathèque-ludothèque représente 4 260 164,37 € HT dont 3 314 119,59 € de dépenses éligibles à la Dotation Générale de Décentralisation.

Un cofinancement par le Département du Loiret a été obtenu à hauteur de 395 000 € HT au titre du Volet 2 (fonds de soutien à l'investissement d'intérêt supra-communal).

Une subvention au titre de la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local sera également demandée auprès de la Préfecture du Loiret à hauteur de 764 942 €.

La ville d'Ingré prendra à sa charge un autofinancement de 20% sur le projet de la Médiathèque Ludothèque soit 662 824,59 €.

Le plan de financement pour le projet complet du pôle culturel est le suivant :

PROJET COMPLET DU POLE CULTUREL	Montant HT	%
<u>DEPENSES :</u>		
<i>Frais d'études</i>	1 207 067,90 €	12%
<i>Travaux</i>	8 219 985,91 €	82%
<i>Mobilier</i>	320 000,00 €	3 %
<i>Assurance dommages ouvrages et assurances travaux</i>	86 797,54 €	1%
<i>Acquisition d'ouvrages et jeux pour la bibliothèque</i>	132 272,00 €	1%
<i>Acquisition d'instruments pour l'école de musique</i>	60 000,00 €	1%
Total dépenses :	10 026 123,35 €	100 %
<u>RESSOURCES</u>		
DRAC – DGD Bibliothèque	1 491 353,00 €	14,9 %
Préfecture du Loiret - DSIL	764 942,00 €	7,6%
Département du Loiret – Volet 2	395 000,00 €	3,9 %
Région Centre-Val de Loire – CRST	200 000,00 €	2 %
Autofinancement	7 174 828,35 €	71,6 %
Total des ressources :	10 026 123,35 €	100 %

Le plan de financement pour le projet de médiathèque ludothèque est le suivant :

PROJET DE MEDIATHEQUE LUDOTHEQUE	Montant HT	%
BASE : DEPENSES ELIGIBLES A LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION		
<u>DEPENSES :</u>		
Frais d'études		
Travaux	486 301,14 €	15 %
	2 827 818,45 €	85 %

Total dépenses :	3 314 119,59 €	100 %
<u>RESSOURCES</u>		
DRAC – DGD Bibliothèque (45% des dépenses subventionnables)	1 491 353,00 €	45 %
Préfecture du Loiret – DSIL	764 942,00 €	23%
Département du Loiret – Volet 2	395 000,00 €	12 %
Autofinancement	662 824,59 €	20 %
Total des ressources :	3 314 119,59 €	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le **09 JUIN 2023**

Par délégation
C. Fleury
 Adjoint au Maire Le Maire,

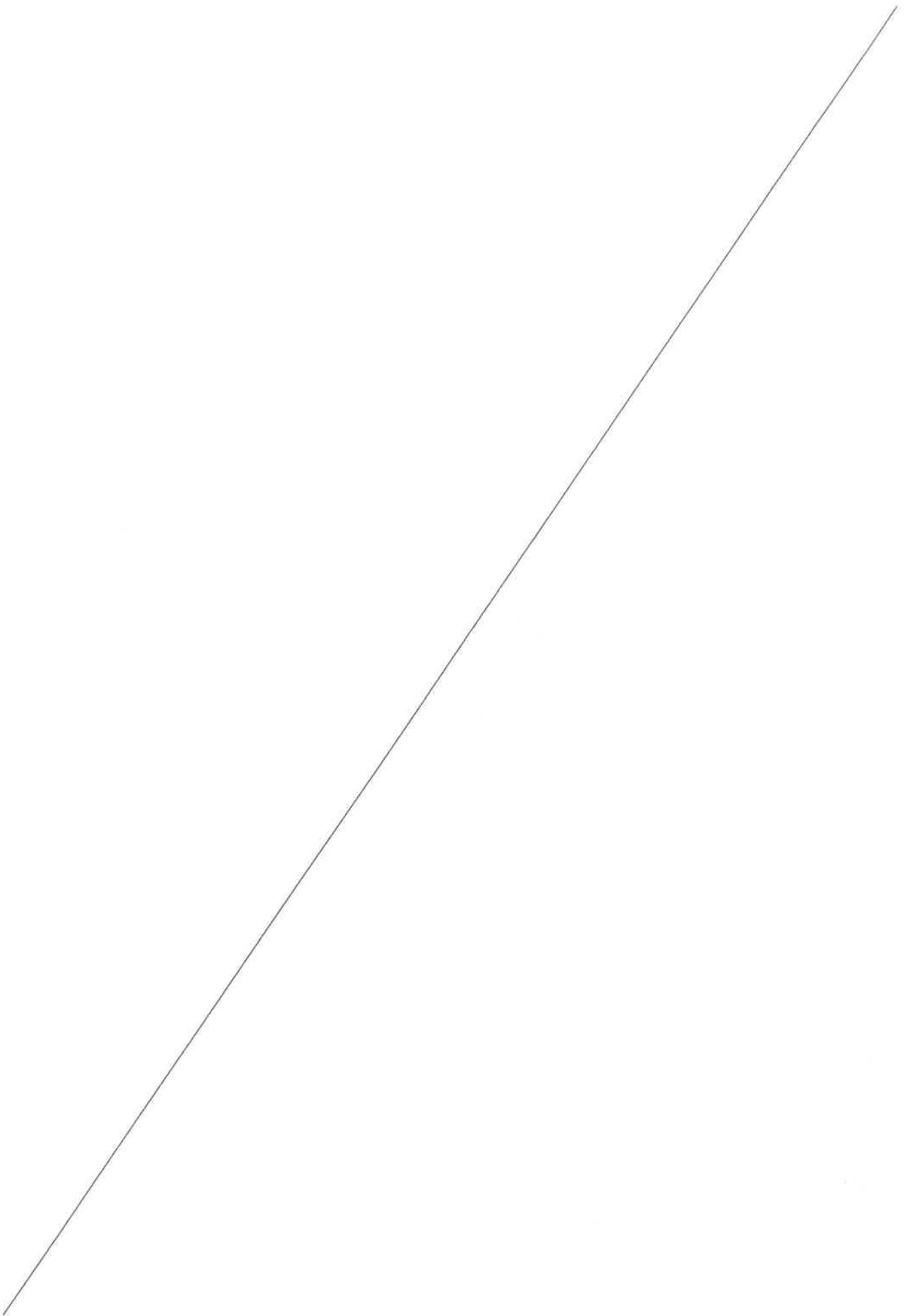


Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : **09 JUIN 2023**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DC_23_036**
Objet : **Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique : 045-214501694-20230609-DC_23_036-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230609-DC_23_036-AR-1-1_0.xml	text/xml	998 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.23.036 - DEMANDE SUBVENTION DRAC.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20230609-DC_23_036-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	411.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juin 2023 à 08h50min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juin 2023 à 08h50min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juin 2023 à 08h50min13s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	9 juin 2023 à 08h50min24s	Reçu par le MI le 2023-06-09